

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2025

---

RELATIVE À LA RAISON IMPÉRATIVE D'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR DE LA LIAISON  
AUTOROUTIÈRE ENTRE CASTRES ET TOULOUSE - (N° 1435)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CD40

présenté par  
M. Breton et M. Dirx

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa unique, après la troisième occurrence du mot :

« environnement, »

insérer les mots :

« ou d'intérêt régional majeur, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient que ce projet soit reconnu d'intérêt régional majeur.